



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales font partie intégrante de tout contrat conclu entre le camping et ses clients. Chaque client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à toute réservation d'un séjour, pour lui-même et toute personne participant au séjour.

Prix et règlement

Le prix des séjours est indiqué en euros, TVA comprise. L'attention du client est attirée sur le fait que n'est pas comprise dans le prix la taxe de séjour par personne de + de 18 ans et par jour (à voir selon le tarif en vigueur). Toute location est nominative et ne peut être cédée. La location ne devient effective qu'après-réception de l'acompte de 30 % du séjour. Le solde du séjour est à régler 1 mois avant votre arrivée, si ce n'était pas le cas, votre séjour pourrait être annulé par le camping. Pour tout retard non signalé le jour de votre arrivée, la location/l'emplacement devient disponible 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de réservation. Passé ce délai, et en l'absence de message écrit, la réservation sera nulle et le séjour reste dû. Un seul véhicule sera accepté par location.

Modification de réservation

Aucune réduction ne sera effectuée en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. Les visiteurs et les personnes supplémentaires devront être signalés à la réception, seront acceptés selon la capacité de la location et devront s'acquitter du tarif visiteur.

Assurance annulation

Le camping vous recommande fortement de souscrire à l'assurance annulation celle-ci couvre de nombreux motifs d'annulation. En cas d'annulation, le remboursement du séjour sera réalisé avec demande de justificatif par l'assureur MEETCH pour les locataires qui ont souscrits à l'assurance annulation. ***Pour les contrats réalisés sans assurance annulation, aucun remboursement ne sera effectué et le solde reste dû.***

Garantie Annulation : son montant est payable intégralement et uniquement lors de la réservation. Le montant s'ajoute à celui de l'acompte et concerne-les personnes inscrites pour le séjour sur le contrat de location. Le montant est de 5 % de la totalité de la location. Condition détaillée consultable sur demande.

Arrivées & Départs

En location : les arrivées s'effectuent de 15 h à 18 h 30, les départs s'effectuent avant 10 h.

En camping : les arrivées s'effectuent de 14 h à 19 h, les départs s'effectuent avant 12 h.

Attention, nous ne faisons pas d'arrivée tardive.

Caution

Une caution de 500 € par hébergement vous sera demandée le jour de votre arrivée (soit par chèque ou par une empreinte carte bancaire). Elle vous sera restituée le jour de votre départ, pendant les heures d'ouverture de la réception, si l'état des lieux donne satisfaction. La vaisselle manquante sera remplacée. Si vous ne pouvez être présent lors de l'état des lieux, la caution vous sera retournée par courrier. Une caution de 70 € vous sera demandée pour le ménage et vous sera restituée si celui-ci donne satisfaction.

Animaux

Les animaux sont acceptés sur le camping et dans les locations (exceptés dans les roulottes et dans le Lodge de l'horizon), **sauf les chiens de 1re et 2e catégories, ainsi que les chiens potentiellement dangereux.** Le carnet de vaccination peut être demandé lors de votre arrivée. Les propriétaires doivent être équipés pour ramasser les excréments de leurs animaux.

Règlement intérieur

Comme la loi l'exige, vous devez adhérer à notre règlement intérieur, affiché à notre réception et dont un exemplaire vous sera remis sur demande. Vous le retrouverez sur www.camping-houlgate.com.

Responsabilité

Le Camping décline toute responsabilité pour les dommages subis par le matériel du campeur-caravanier qui seraient de son propre fait ; une assurance pour votre matériel en matière de responsabilité civile est obligatoire. Assurance camping Generali 53587910D.

Service de médiation à la consommation : Règlement amiable des litiges entre le professionnel et le consommateur conformément aux articles L611-1 à L 641-1 et R 612-1 à R 616-2 du Code de la consommation. En cas d'un litige non résolu entre le Professionnel et le Consommateur, le consommateur peut saisir le médiateur de la consommation.

Avant de saisir le médiateur de la consommation, le consommateur doit déjà avoir tenté de résoudre son litige directement auprès du professionnel par une réclamation écrite ou avoir fait une réclamation selon les termes du contrat conclu avec le professionnel.

La médiation de la consommation est un règlement extrajudiciaire des litiges de la consommation. Si les conditions sont réunies, une médiation de la consommation se déroulera selon un processus précis et selon les textes en vigueur.

La procédure est gratuite pour le consommateur (R612-1 du Code de la Consommation).

POUR SAISIR LE MEDiateur DE LA CONSOMMATION :

Si aucun accord avec le professionnel suite à réclamation,

Règlement amiable des litiges entre le professionnel et le consommateur conformément aux articles L611-1 à L 641-1 et R 612-1 à R 616-2 du Code de la consommation (Conditions de recevabilité). Procédure gratuite pour le consommateur.

Le médiateur de la consommation est neutre, indépendant et impartial. Le médiateur ne fait pas partie de la société avec laquelle le consommateur a un différend.

MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE

- www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr
- **2 impasse de Beauregard 54000 NANCY**
- mediation@vivons-mieux-ensemble.fr

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et tout litige relatif à leur application relève de la compétence du Tribunal de Grande Instance de Lisieux.